



Comment est-on informé des périodes d'inscriptions au centre de loisirs ?



Depuis plus de 5 ans l'association tient une permanence au bureau du lundi au samedi, deux semaines avant les vacances scolaires. Ensuite l'inscription est possible (en été) sur le centre de loisirs directement, 8 jours minimum avant la présence de l'enfant.

Pour informer les parents des communes de St Remeze, Bidon, St Marcel, St Just et St Martin, l'association utilise avant chaque session plusieurs supports et lieux :

- ☺ Plus de **630 flyers** distribués dans les écoles (un par famille), les mairies, office de tourisme, lieux de passages...
- ☺ **320 brochures** administratives valables sur l'année en cours toujours disponible sur les mêmes lieux.
- ☺ Plus de **45 affiches** chez les commerçants et lieux précédents.
- ☺ Un affichage permanent salle du Ponteil à St Marcel.
- ☺ Un **site internet** www.laribambelle.net toujours disponible, 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 (pour les internautes !).
- ☺ Par **mails** aux adhérents.
- ☺ Régulièrement un **article** dans la presse.

Plus ? Faites-nous part de vos suggestions.